

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit et pour les jours fériés (art. 17, 19 et 20a LTr)

- 15-003155 / 51974368
Tetra Pak (Suisse) SA, 1680 Romont FR
Production Tetra Recart
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
30 H
01.01.2016–31.12.2018 (Renouvellement)
- 15-003242 / 64586332
PCL Presses Centrales SA, 1020 Renens VD
Secteur impression
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
5 H, 1 F
01.01.2016–31.12.2018 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 15-003257 / 52152315
Donzé-Baume, Branch of Richemont International SA, 2345 Les Breuleux
Secteurs Usinage et Polissage mécanisé
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
25 H
01.12.2015–31.12.2017 (Modification)

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 15-001463 / 88213920
WVZ Warenverteilzentrum, 1541 Sévaz
Réception, manutention et chargement de la marchandise
Besoin particulier de consommation
50 H, 7 F
01.06.2015–31.05.2018 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 15-001464 / 88213920
WVZ Warenverteilzentrum, 1541 Sévaz
Département fruits & légumes / viande
Besoin particulier de consommation
36 H
01.06.2015–31.05.2018 (Nouveau permis)

Permis de travail du dimanche et durant les jours fériés (art. 19 et 20a LTr)

- 15-003262 / 63390909
blue-infinity S.A., 1003 Lausanne
Dpt concerné par le projet XX: travaux IT de mise en place de nouveaux logiciels
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
16 H, 2 F
08.11.2015–07.05.2016 (Nouveau permis)

Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)

- 15-003251 / 64586332
PCL Presses Centrales SA, 1020 Renens VD
Secteur impression
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
7 H, 1 F
01.01.2016–31.12.2018 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Conditions de travail, Protection des travailleurs, Holzikofenweg 36, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

24 novembre 2015

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail